



LE MOT DU MAIRE ET DU CONSEIL

SOMMAIRE

- **Le mot du Maire et du conseil**
- **Informations municipales**
- **Petit mémo à conserver**
- **Manifestations et cérémonies**
- **Vie communautaire**
- **Coupon réponse**

Petit mémo à conserver
Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : les mercredis de 17 h à 19 h
Numéro de téléphone de la mairie : 03.80.97.23.44
Ramassage des ordures ménagères : poubelle jaune les mardis matins et poubelle noire les mercredis matins
Site web de la commune de Courcelles : www.mairie-courcelles-les-semur.fr
Passage du boulanger de Précy-/thl: les lundis, mercredis et samedis — S'inscrire auprès de Mme le Maire

Au cours de cette année 2016, la question des fusions de communes s'est posée partout en France car l'Etat diminue chaque année la dotation qu'il verse à chaque commune. En complément des Impôts locaux, cette dotation permet à la commune de faire face à ses dépenses de fonctionnement.

Afin d'inciter les communes à fusionner, l'Etat a donc proposé de ne pas réduire pendant deux ans les dotations des communes qui fusionneraient en 2016. Pour Courcelles, une hypothèse de fusion des communes de Courcelles, Bierre et Montigny-St Barthélémy a été initiée par la commune de Bierre. Cette éventualité a été étudiée avec beaucoup d'attention par notre conseil municipal afin d'analyser toutes les éventuelles conséquences (taux d'imposition, noms des rues, nom de la commune,...). De plus, des conditions nous sont apparues indispensables au succès d'une éventuelle aventure : un réel projet fédérateur doit exister qui ne peut se résumer à un petit avantage financier à court terme, des relations entre les communes doivent déjà être bien établies entre les populations des communes concernées, une large communication doit être assurée auprès de la population afin de recueillir les opinions, répondre aux interrogations, informer et expliquer car un tel projet doit rassembler une large adhésion.

Au terme de notre réflexion, une majorité d'entre nous a considéré que ces conditions n'étaient pas réunies pour lancer un tel projet qui engage fortement l'avenir de notre commune. Certes, l'évolution des choses rendra sans doute à terme une fusion inévitable avec une ou des communes limitrophes mais nous avons considéré que pour l'heure, le projet n'était pas mûr et les esprits n'étaient pas prêts.

Conscients de tout cela, vigilants et constructifs, nous restons à l'écoute.

INFORMATIONS MUNICIPALES

* Sinistre du calvaire du cimetière (septembre 2015) :

Une nouvelle contre-expertise rassemblant tous les acteurs concernés a eu lieu le 31 août dernier. On s'oriente vers la remise en état complète de l'édifice en 2017 intégralement prise en charge par les assurances des intervenants. Le dossier suit son cours et est suivi très attentivement par chacun d'entre nous.

* Rue de l'église :

Un filet d'eau jaillit du goudron depuis le printemps dernier, en plein milieu de la chaussée. Le problème étant à présent identifié, les travaux nécessaires doivent être réalisés avant l'hiver par le Conseil Départemental. En attendant, nous vous demandons la plus grande prudence.

* Disparition de Jardinières :

Deux jardinières situées autour du monument aux morts à Courcelles ont disparus début octobre. Les fleurs qui les ornaient ont été délicatement déposées devant le monument. Et le respect des biens d'autrui ?

* **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :**

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, les NAP ont été mises en place dans les écoles de nos enfants.

Après une année d'essai gratuite, à la rentrée scolaire 2015-2016, de nouvelles activités ont été proposées aux enfants scolarisés de la maternelle au primaire. Ces activités sont refacturées aux communes dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de Semur-en-Auxois

A titre d'information, les NAP coûtent 25,83 € pour un enfant inscrit à une séance par semaine et 56,92 € pour un enfant inscrit à deux séances par semaine. Ce tarif unitaire est à multiplier par le nombre de périodes sur l'année 2015-2016 (soit 5 périodes d'un total de 34 semaines). Tout enfant inscrit à une période engendre des frais sur toute la période

Cela paraît un peu compliqué. Au final, la facture totale pour l'année scolaire 2015-2016 s'élève à 4 146,60 € et concerne 18 enfants de la commune de Courcelles.

* **Travaux pour le tirage de la fibre optique :**

Depuis le temps que l'on attendait que les travaux débutent, une date vient de nous être communiquée : à compter de fin novembre 2016.

* **Recensement :**

Vous allez avoir 16 ans, n'oubliez pas de vous faire recenser en mairie. Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

* **Inscription sur les listes électorales :**

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire sur les listes électorales. Le calendrier des élections est le suivant : 23 avril et 7 mai 2017—1er et 2ème tour des élections présidentielles, 11 et 18 juin 2017—1er et 2ème tour des élections législatives.

MANIFESTATIONS ET CEREMONIE

Manifestations à venir :

* **Commémoration du 11 novembre :**

Comme à l'accoutumée, rendez-vous à 11 heures 30 devant le monument pour notre devoir de mémoire envers les morts de toutes les guerres.

A l'issue de la cérémonie, nous vous invitons à partager le verre de l'amitié salle Vellenosse.

Venez nombreux.

* **Repas des anciens :**

Les anciens sont conviés le samedi 10 décembre 2016 à midi pour y partager un repas convivial. Comme à l'accoutumée, ceux ne pouvant y participer recevront le traditionnel colis de Noël.

Chacun sera libre de choisir entre ces deux propositions.

* **Arbre de Noël des enfants :**

Un petit arbre de Noël va être organisé dimanche 11 décembre 2016, salle Vellenosse.

Une invitation sera distribuée aux parents des enfants concernés et une collation sera servie aux enfants présents.



VIE COMMUNAUTAIRE

- * **Modification de l'alimentation en eau potable des communes du SIAEPA (mail du SIAEPA en date du 15 septembre 2016) :**

Pour information, suite à la remise en route de l'usine de Pont et à la demande du Conseil Départemental de couper le réseau d'eau potable de part et d'autre du pont à Clermont (La Roche en Brenil) sur la RD 70 à compter du 16 septembre, notre commune est désormais alimentée majoritairement par la ressource de Pont.

En attendant la mise en œuvre opérationnelle de « sentinelles », nous vous remercions de nous communiquer tout problème de qualité ou de pression.

- * **Restriction d'eau :**

Conformément à l'arrêté cadre n° 374 du 29 juin 2015, l'arrêté préfectoral n° 1 208 du 8 septembre 2016 porte constat de franchissement de seuils entraînant la limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du département de la Côte d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble de son territoire, dans l'objectif de préserver la ressource en eau potable.

En particulier, sont interdits :

L'arrosage des potagers, massifs fleuris et plantations, de 10 heures à 19 heures

L'arrosage des pelouses, espaces verts, aires de loisirs

Le remplissage des piscines privées, sauf la première mise en eau, sous réserve de l'accord du maire

Le lavage des voitures à domicile, ainsi que celui des toitures et façades.

Ces mesures s'appliquent jusqu'au 30 novembre 2016, mais pourront être revues et complétées en tant que de besoin.

Tout contrevenant s'expose à une peine d'amende de 2ème classe (jusqu'à 1 500 € et 3 000 € en cas de récidive).

- * **Site internet de la commune de Courcelles-les-Semur :**

A partir de ce numéro, votre p'ti courcellois sera accessible sur le site interne de la commune (www.mairie-courcelles-les-semur.fr). Pour ceux et celles qui n'auraient pas accès à internet, des exemplaires papiers seront disponibles en mairie et seront distribués à votre demande.

Camion Pizza MI PIACE CHE :

Depuis le 3 août 2016 et tous les mercredis à Courcelles-les-Semur, Route de Thoste, à côté de l'arrêt de bus de 18 heures à 22 heures, le camion Pizza MI PIACE CHE vous concocte pizzas, paninis. Et hamburgers,

Venez vous régaler.



BOITE A IDEES

Coupon à découper et à déposer à la mairie lors des permanences ou dans la boîte à lettres.

.....

Nom et prénom :

.....



